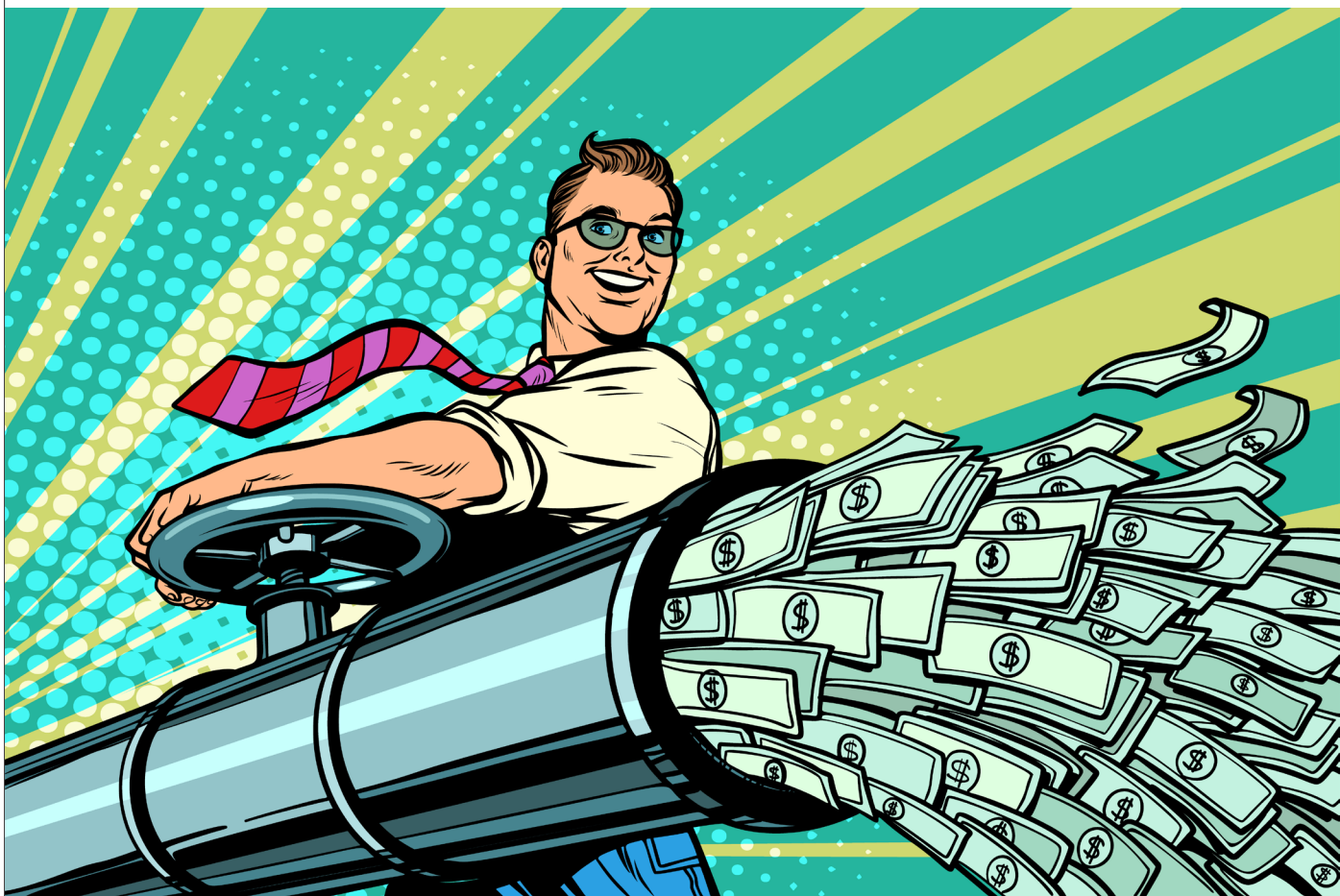


Une dette « fabriquée et voulue » de la protection sociale



Ils hurlent à la dette de la sécu et de l'Unedic !

Sans doute du fait d'une communication biaisée sur les chiffres dans les médias, la question de la dette de la Sécurité sociale et de l'Unedic refait son apparition au moment où nous traversons une crise sanitaire sans précédent. Une crise qui interroge profondément la façon dont tous les pouvoirs qui se sont succédés ont démantelé et mis à mal tout notre modèle social et tout notre système de santé.

Les déficits annoncés et la crise du coronavirus

Le ministre des comptes publics a annoncé un déficit prévisionnel de 41 milliards pour la Sécurité sociale, remarquons au passage que ce n'est pas le ministre de la santé et de la Sécurité sociale qui a fait cette annonce... La dette du régime d'assurance chômage selon l'UNEDIC, atteint désormais 42,5 milliards d'euros, contre un peu plus de 37 milliards en décembre 2019.

Par rapport au Produit Intérieur Brut (2419 Milliards en 2019), ces déficits apparaissent bien modestes, sachant par ailleurs que la dette publique se chiffre aujourd'hui à 115 % du même PIB. Ainsi, les 41 milliards de la Sécu ne représentent que la moitié des exonérations de cotisations patronales en 2019, et celui de l'assurance chômage est moins important que les dividendes versés aux actionnaires l'année dernière par les entreprises du CAC 40 (49,2 milliards).

La Sécu et l'assurance chômage jouent leur rôle

La Sécurité sociale comme l'assurance chômage sont dans leurs missions, malgré les mauvais coups qu'elles ont subis : protéger la population contre les aléas de la vie et lui permettre de se soigner et de vivre décemment...

Ainsi, la Sécurité sociale durant la crise Covid-19 a notamment versé 4 milliards à l'Agence gouvernementale Santé Publique France au lieu des 150 millions prévu par le Gouvernement pour acheter des masques, des respirateurs..., 1 milliard pour la garde d'enfants et les personnes atteintes de maladies chroniques et 3 milliards aux Hôpitaux pour les aider à faire face.

Quant au dispositif de chômage partiel, qui concerne 8,6 millions de travailleurs, selon les chiffres communiqués, le 20 mai 2020, par la DARES, l'UNEDIC assure un tiers du financement, soit un coût d'environ 1 milliard d'euros par semaine, qui est susceptible de progresser, car ce filet de protection va couvrir ceux qui, jusqu'à maintenant, étaient en arrêt de travail pour garder leurs enfants par exemple et étonnamment, là, le patronat n'a rien à redire sur le maintien de ce dispositif...

Pendant ce temps, l'État rabote...

Dans l'incapacité de protéger la population et devant le manque de moyens pour protéger et soigner, le Gouvernement a fait le choix moyenâgeux du confinement...

Mais évidemment, dans sa logique capitaliste, il n'était pas question de faire payer le patronat, bien au contraire. Ainsi les indemnités de chômage partiel ne sont pas soumises à cotisations et pour celles et ceux qui continuent à travailler, trop souvent au péril de leur vie, l'ACOSS n'a encaissé que la moitié de ce qu'elle devait recevoir. Les versements sont reportés, mais selon le ministre Darmanin, ils ne rentreront certainement pas...

De plus, la politique désastreuse du Gouvernement en matière de soutien à l'économie, notamment en direction des PME, TPE, risque de conduire à une explosion du nombre de privés d'emploi avec ses conséquences sur la précarité et la pauvreté en France mais aussi sur les comptes de la Sécurité sociale comme de l'Assurance chômage.



les salariés rackettés

Mais le Gouvernement va plus loin dans un projet de loi organique qui vient d'être déposé. Il prévoit que 135 milliards de dettes soient transférés vers la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) que les salariés remboursent chaque mois par le prélèvement sur la fiche de paie de la CRDS.

Prévue pour disparaître en 2024 la CADES est donc prolongée jusqu'en 2033. Les salariés vont donc financer les aides aux entreprises. Le MEDEF en rêvait, le Gouvernement l'a fait !

La dette est une construction politique

La dette de la Sécurité sociale comme celle de l'assurance chômage sont un biais idéologique, un choix au profit des capitalistes, rien d'autre. Cette dette est une construction, elle n'a pour seule vocation que de mettre au pas la population, de faire culpabiliser les malades, les familles, de préparer une austérité plus grande et plus violente encore.

A l'heure où se multiplient les chiffres alarmistes sur les comptes de l'UNEDIC ou sur ceux de la Sécurité sociale, nous devons prendre du recul et donner la bonne mesure.

On pourrait y lire que les déficits se creusent de façon abyssale, mettant en danger la pérennité financière de tout le système comme le martèle les libéraux.

Mais dans la période que nous vivons ces interrogations sur le déficit des comptes sociaux n'ont pas de sens, si ce n'est mettre en scène la nécessité des réformes austéritaires pour un très hypothétique « après ».

En revanche, il y a des questions urgentes qui sont évacuées et qu'il va falloir très rapidement poser si nous voulons préserver notre modèle et surtout le renforcer alors qu'il a déjà été bien mis à mal : les allègements ou les suppressions de cotisations, l'évasion fiscale, sortir les dividendes de la sphère de la santé, remettre au cœur de l'économie les questions sociales.

Sans cela « l'après covid » risque de se révéler plus injuste, plus violent et plus barbare encore que les temps passés.

Le monde d'avant en pire...

La force de la protection sociale issue du Conseil National de la Résistance, c'est aussi que l'on ne peut pas dire aux assurés, allocataires... « nous n'avons plus d'argent, nous ne pouvons plus payer ». Nous l'avons vu en 2008 où elle avait joué son rôle formidable d'amortisseur social.

Cela n'a pas empêché les gouvernements successifs de lui appliquer, avec zèle et comme à l'ensemble des services publics, une politique d'austérité décidée au niveau européen, dont nous voyons aujourd'hui les conséquences dramatiques.

Au travers de beaux discours pour flatter les « premiers de corvée », Macron et son gouvernement voudraient faire croire à un revirement de leur politique en faisant honteusement référence aux « jours heureux » issus du CNR.

En fait, ils se préparent à la mise en concurrence de l'ensemble de la protection sociale et à privatiser le système de santé à travers des partenariats public-privé qui ont déjà fait beaucoup de dégâts dans les services publics, là où ils ont été mis œuvre.

La bourse ou la vie...

La VIE, la SANTE, le BIEN-ÊTRE COMMUN ne sont pas des dettes, ils sont ce pourquoi nous travaillons, ce pourquoi nous œuvrons et ce pourquoi nous nous battons. Ne les laissons plus employer des mots qui fabriquent les peurs. La protection sociale n'est pas une dette, c'est juste ce qui nous permet d'espérer une vie juste et solidaire, pour retrouver ensemble nos jours heureux...

En ce sens, la CGT exige qu'on en finisse avec les lois de financement et autres conventions de gestion qui étranglent notre Sécurité sociale et notre Assurance chômage. Les exonérations de cotisations sociales patronales (559 milliards depuis 1992) doivent cesser, de même que toutes les mesures visant à faire financer la Sécurité Sociale par l'impôt pénalisant ainsi les salariés.

La France a largement les moyens de mener une politique plus ambitieuse de protection sociale, financée à 100 % par la Sécurité sociale. Il s'agit là d'un véritable choix de société qui passe aussi par une autre politique en matière d'emploi et de salaire s'opposant de fait à la financiarisation de l'économie.

Sanofi : un exemple qui illustre parfaitement la fable du déficit et de la dette

Le coronavirus a permis de mettre sur le devant de la scène le pouvoir de l'industrie pharmaceutique.

Nous apprenons en effet que Sanofi va offrir 4 milliards d'euros à ses actionnaires !

Rappelons que Sanofi, comme tous les autres laboratoires, doit sa fortune et donc celle de ses actionnaires à la Sécurité sociale ! En effet, certains médicaments, notamment ceux prescrits dans certaines maladies graves, comme le Sida, la Sclérose en plaques, le cancer... coûtent très cher.

Nous ne reviendrons pas sur la façon dont les prix de ces molécules sont fixés, disons simplement que ces traitements sont pris en charge par la Sécurité sociale, et c'est heureux, et c'est ce que nous défendons. Simplement si ces grands groupes décident de fixer leurs prix, si la collectivité accepte de les couvrir pour des questions évidentes de santé et d'accès aux soins, comment expliquer ces versements éhontés, hors de toute proportion, de dividendes astronomiques ? Comment expliquer que Sanofi groupe français choisisse de donner une priorité aux USA en cas de découverte d'un vaccin contre la Covid-19 ?

Mettre fin aux exonérations de cotisations

Le capitalisme échevelé ne peut tout justifier. Pendant ce temps on nous parle à nouveau de dette de la Sécurité sociale, alors qu'il suffirait de recouvrir l'ensemble des cotisations et de mettre fin au système de détournements et d'évasion fiscale auxquels se livrent les grands groupes pour remettre tout le système à l'équilibre.



Le 100% Sécu, c'est pour :

Le droit à la Santé : une prise en charge totale pour toutes et tous, sans reste à charge sur les médicaments comme sur les soins et les dispositifs de santé, en courte ou en longue maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, en ambulatoire ou en hospitalisation.

Le droit à la famille : les prestations familiales doivent être universelles, non imposables, sans condition de ressources et dès le premier enfant. En outre, des droits nouveaux doivent être mis en place pour suivre la transformation de la parentalité, tout en promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, l'allocation logement doit être une prestation pour réduire les dépenses de logement des personnes modestes quels que soient leur âge et leur mode de logement.

Le droit à l'emploi : une indemnisation de tous les demandeurs d'emploi sans exception, y compris les primo demandeurs d'emploi et les salariés précaires, fixée à 80 % du dernier salaire brut (minimum smic) et ce, jusqu'au retour à l'emploi et ,à partir des missions fondamentales de conseil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle s'adressant aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

Le droit à la retraite : une pension basée sur la répartition. L'âge de 60 ans doit redevenir l'âge légal de départ et le repère collectif au droit à la retraite. Les départs anticipés en retraite doivent être confortés et reconnus pour les salariés en carrière longue, les assurés handicapés, et ceux exposés à des conditions de travail pénibles, insalubres ou à risques. Le montant des pensions, a minima, doit se calculer sur les 10 meilleures années et/ou 75 % du dernier salaire brut. Enfin, celles-ci doivent être indexées sur l'évolution des salaires.

Le droit à compensation de la perte d'autonomie : une prise en charge totale pour toutes et pour tous quel que soit le type de prestation choisie (domicile, EHPAD...).

NOS VIES VALENT MIEUX QUE LE PROFIT....

